

### Colonne 1 :

- A remplir si souhait de l'apiculteur

### Colonnes 2 et 3 :

- Remplir soit la colonne 2, soit la colonne 3.
- Possibilité (?) soit d'écrire soit de pointer sur une carte l'emplacement du rucher

### Colonne 7 :

- Les mois correspondant sont cochés ( ou 1 seules case année entière ...)

### Colonne 1 :

- A remplir si souhait de l'apiculteur

### Colonnes 2 et 3 :

- Remplir soit la colonne 2, soit la colonne 3.
- Possibilité (?) soit d'écrire soit de pointer sur une carte l'emplacement du rucher

#### DECLARATION ET SIGNATURE

Je déclare posséder ce jour, en France, les colonies ci-après désignées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation) dont le nombre total est le suivant : / /

Rucher n°	Lieu-dit	Coordonnées GPS	Commune	Code postal	Nombre de colonies	Période de présence supposée dans l'année qui suit la présente déclaration																			
						Année entière	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec							
...																									

Je déclare que les emplacements suivants :

- Ne comportent pas de colonies le jour de la présente déclaration
- Et sont susceptibles d'être utilisés dans l'année qui suit la présente déclaration (transhumance)

Rucher n°	Lieu-dit	Coordonnées GPS	Commune	Code postal
...				

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire

Fait le  
Signature



# *« Stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de varroa destructor »*

Réflexions au sein d'un GW FNSEA GDSF avec participation FNOSAD et ADAFrance



Date - xxxxx

# « Stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de varroa destructor »

## Proposition de déclinaison

### Programme Cadre Varroa National

- Il fait l'objet d'une reconnaissance nationale.
- Il décrit des pratiques varroa à mettre en œuvre à titre individuel.
- Son adoption par l'apiculteur est basée sur le volontariat.

### Apiculteur :

- Il adhère au Programme cadre varroa national ou n'adhère pas.
- Son adhésion au Programme cadre varroa national le rend éligible aux fonds du FMSE, dans la mesure où l'apiculteur rentre dans les critères d'éligibilité au FMSE (exploitant agricole au sens de la PAC, définition par le FMSE ...).

## Proposition de déclinaison

### OVS :

- Décline régionalement à titre collectif le Programme Cadre Varroa National. Equivalent des missions actuelles sous PAE 2020/2022 (information, formation, visite individuelle, incitation au comptage de varroa par les apiculteurs dans leurs ruchers, enquête sur les pratiques...) mais sur la base d'un Programme Cadre Varroa National reconnu.
- Atteste de l'adhésion de l'apiculteur au Programme Cadre Varroa National.



# « Stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de varroa destructor »

## Questions complémentaires

### Programme Cadre Varroa National :

Il fait l'objet d'une reconnaissance nationale :

- Nécessaire vis-à-vis du FMSE
- Via les outils de gouvernances à définir (CNOPSAV ? ...)

## Questions complémentaires

### Apiculteur :

- A rechercher : une formation pour tous.
- Réflexion sur la question financière pour les apiculteurs non éligibles au FMSE.

### OVS :

A rechercher : les modalités permettant une négociation financière / fournisseurs de médicaments :(regroupements de PSE et représentativité nationale de ces PSE pour négociations).



# « Stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de varroa destructor »

## Pas de temps imaginé

Octobre 2019	Information sur notre réflexion en Comité des experts apicole du CNOPSAV
	Productions techniques
+/- Janvier 2020	Restitution de travail aux membres du groupe Projet varroa
	Productions techniques
+/- Mars 2020	Présentation en Comité des experts apicole du CNOPSAV

